



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétudes au sein de Pôle emploi

Question écrite n° 16746

Texte de la question

M. Éric Girardin attire l'attention de Mme la ministre du travail sur les inquiétudes au sein de Pôle emploi au moment où il est important que les demandeurs d'emploi comme les entrepreneurs en recherche, soient accompagnés au mieux. Il a rencontré, le 25 janvier 2019, des représentants de Pôle emploi Grand Est au sujet de la situation de l'emploi. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a fixé les moyens alloués au ministère du travail sur cette période se traduisant par une restriction budgétaire de 4,5 Mds d'euros. La traduction concrète au sein de Pôle emploi pour 2018 a été la suppression de 297 équivalents temps plein travaillés (ETPT) et de 1 200 contrats aidés. De plus, l'annonce du directeur général de Pôle emploi à une « convention des managers » de la suppression possible de 4 000 ETPT d'ici 2022 n'a pas été confirmée, mais n'a pas non plus été infirmée par les tutelles ministérielles (cela représente 380 postes dans le Grand Est soit l'équivalent de 8 agences). Enfin, le budget de Pôle emploi depuis sa création est principalement assis sur les recettes UNEDIC. La suppression des cotisations sociales salariales de l'UNEDIC (transféré vers la CSG) amplifie les inquiétudes. À l'heure où la lutte contre le chômage de masse est primordiale, il lui demande si Pôle emploi a les moyens d'assurer l'exercice de ses missions.

Texte de la réponse

Comme indiqué par le Premier ministre et la ministre du travail le 18 juin 2019 lors de la présentation de la transformation de l'assurance chômage et de l'accompagnement des chômeurs, la nouvelle convention tripartite de Pôle emploi en cours de finalisation, permettra de revoir en profondeur l'offre de services pour les demandeurs d'emploi et les entreprises, de développer un accompagnement plus rapide, plus efficace, plus personnalisé. Les moyens nécessaires à ce titre seront dégagés et assurés. Au total, la transformation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises mobilisera 4 000 agents (ETP). Cette évolution sera rendue possible par l'arrêt de la diminution des effectifs enclenchée depuis trois ans, une modernisation de Pôle emploi (gains de productivité), la baisse du chômage et le recrutement pour trois ans de 1 000 agents supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Girardin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16746

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1315

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6219